

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne
Prestation et accompagnement « *Animation et mobilisation des propriétaires forestiers privés* »

CAHIER DES CHARGES

Date limite de réception des offres : mercredi 9 mai à 17h



Envoi des dossiers et Renseignements complémentaires

CCVUSP – Maison de la Vallée 4, avenue des 3 frère Arnaud 04 400 BARCELONNETTE 04.92.81.28.23

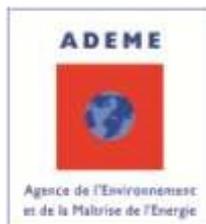
Audrey Dunand 06 32 28 36 81 adunand@ccvusp.fr



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



PROVENCE-ALPES
AGGLOMÉRATION



1.1 Contexte général

1.1.1 La Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Les Communautés de communes de la Vallée de l'Ubaye, d'Ubaye – Serre-Ponçon et du Pays de Seyne ont entamé une démarche de Charte Forestière de Territoire au printemps 2011. Cette Charte forestière a été signée le 9 novembre 2012 et est en animation depuis cette date. Aujourd'hui le territoire de la Charte comprend **la communauté de communes Vallée de l'Ubaye – Serre-Ponçon** (fusion des CC « Vallée de l'Ubaye » et « Ubaye – Serre-Ponçon ») qui porte le projet **et l'ex CC « Pays de Seyne », intégrée à Provence Alpes Agglomération**. Toutes les informations au sujet de la Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne sont disponibles sur le site : <https://sites.google.com/site/cftubayeseyne/>.

1.1.2 Historique du projet

En 2015 une action de sensibilisation et de mobilisation des propriétaires forestiers privés a été menée avec le CRPF sur les communes de Montclar, Selonnet et La Bréole. Cette action a entraîné la constitution d'une ASL de gestion forestière à l'échelle du territoire de la Charte. Des chantiers d'exploitation sont prévus en 2017.

D'autre part, la CFT Ubaye-Seyne a proposé puis mis en œuvre en 2013 une 1^e opération de **vente de bois groupée entre forêt publique et privée**. La mobilisation de propriétaires privés proposée ici devra conduire à de nouvelles opérations de ventes groupées.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet « MOB+ » coordonné par l'Union Régionale des Communes Forestières PACA (axe 1 : mobiliser plus de bois en forêt communale et privée). Il s'agit de travailler sur une approche conjointe forêt privée / forêt publique qui passe par l'identification des massifs privés intéressants pour la mobilisation de bois en lien avec les prévisions de coupes et forêts communales puis par la mobilisation des propriétaires privés en lien avec les élus locaux.

1.1.3 Territoire d'étude

Uvernet-Fours : 582 habitants, 135,44 km², environ 5 000 ha de forêt, dont environ **2 000 ha de forêt privée** (mélèze, pin) avec un certain nombre de zones méritant d'être étudiées mais **un très fort morcellement** et une **sortie des bois pas toujours évidente**. Les zones à traiter se trouveront à proximité immédiate de parcelles de forêt publique en vente depuis plusieurs années (une parcelle de forêt communale et une de forêt domaniale).

Barcelonnette : 2 700 habitants, 16,42 km², environ 900 ha de forêt, dont environ **500 ha de forêt privée** (pin sylvestre) avec des **zones de mobilisation potentielles plutôt en ubac**. Le travail sur cette commune se concentrera sur la proximité immédiate avec la forêt communale, en lien avec le projet communal en cours de réfection de la route d'accès à ce secteur ;

1.2 Objectifs de l'étude

Le prestataire retenu travaillera en lien étroit avec le maître d'ouvrage et les communes impliquées dans cette action. Il devra les accompagner dans l'identification, l'information, la mobilisation puis l'accompagnement des propriétaires forestiers privés afin de mettre en place des actions de mobilisation de bois privé supplémentaire, en lien avec des mobilisations de bois en forêt publique (démarche « public / privé »).

1.3 Attendus

Le commanditaire attend du prestataire le travail suivant pour les communes partenaires :

- Identification des massifs forestiers privés les plus pertinents à traiter au regard des données fournies par le commanditaire (dont état d'assiette en forêt publique) et des visites de terrain réalisées par le prestataire
- Organisation de réunions publiques à destination des propriétaires privés identifiés
- Identification et proposition d'opérations sylvicoles sur ces massifs
- Accompagnement des propriétaires dans le choix de gestionnaire pouvant mettre en œuvre ces opérations (fiche de vente commune forêt publique/forêt privée).

La mission prendra fin avec l'arrivée de ce(s) gestionnaire(s).

2.1 Les zones d'étude

2.1.1 Uvernet-Fours : 1 à 2 zones à traiter

Zone prioritaire 1 : à côté de la parcelle de la forêt communale n° 9 dans l'objectif de réaliser une vente groupée forêt publique / forêt privée :

Localisation à proximité immédiate de la station de ski de Pra Loup. 46 parcelles cadastrales. Environ 30ha dont 20ha en zone de coupe potentielle, 8 propriétaires, mélèze et pin sylvestre en mélange. La mobilisation de bois supplémentaire en forêt privée devrait permettre de revaloriser la coupe invendue en forêt communale.

Autre zone potentielle : à côté de la parcelle n°4 de la forêt domaniale du Bachelard :

Localisation à proximité de la parcelle 4 de la FD du Bachelard, invendue depuis 2011 (manque de bois et difficulté d'accès d'après les exploitants en 2014). Environ 60ha dont 50ha en zone de coupe potentielle, 74 parcelles cadastrales, pin sylvestre exclusivement. La mobilisation de bois supplémentaire en forêt privée devrait permettre de revaloriser la coupe publique.

2.1.2 Barcelonnette

Une zone prioritaire sous la forêt publique (réflexion autour de l'accès en cours) :

Localisation sous la forêt communale de Barcelonnette. 70 parcelles cadastrales, environ 75ha dont 60ha en zone de coupe potentielle, pin sylvestre. La commune projette actuellement de refaire l'accès à la forêt communale (limité à 7,5T), la mobilisation de propriétaires privés pourra faciliter le dossier.

2.2 Contenu de la mission

2.2.1 Phase 1 : Identification des massifs à traiter et mobilisation des propriétaires forestiers privés

Étape 1 : Identification des massifs à traiter

À partir des données fournies par l'animatrice de la Charte Forestière et les communes concernées, le prestataire devra :

- Finaliser la définition des massifs forestiers sur lesquels travailler (visite de terrain nécessaire pour évaluer la qualité des bois et le potentiel de mobilisation en forêt privée et connaissance des coupes prévues en forêt publique)
- Identifier les parcelles cadastrales et leurs propriétaires sur ces massifs
- Proposer des dates pour des réunions publiques dans chacune des communes

Étape 2 : Organisation de réunions publiques à l'attention des propriétaires forestiers privés

Un courrier (modèle existant) co-rédigé par la Mairie, la Charte Forestière, le prestataire et le CRPF sera envoyé (par la Mairie) aux propriétaires identifiés afin de les convier à une réunion d'information. **Une à 2 réunion(s) de ce type sera(ont) organisée(s) dans chacune des communes participantes.** Ces réunions viseront à :

- Situer le contexte
- Présenter les organismes forestiers (principalement privés)
- Présenter le ou les massif(s) retenu(s) sur la commune
- Expliquer la forêt et la sylviculture (illustrations)
- Préciser les valorisations possibles du bois dans le contexte local
- Décrire le déroulement d'une opération sylvicole en forêt privée dans le cadre d'un regroupement de propriétaires.

A l'issue de ces réunions, il sera demandé aux propriétaires qui souhaitent donner suite de s'inscrire sur une liste qui sera utilisée dans la phase 2.

Rendus attendus à l'issue de la phase 1 :

- Un **document cartographique** par commune partenaire localisant le ou les massif(s) retenu(s) et faisant état des essences en place, de la gestion préconisée, du volume potentiel, du morcellement, des propriétaires et de tout autre élément nécessaire (desserte, place de dépôt...)
- Un **tableau de synthèse par commune et par massif** indiquant pour chaque propriétaire le nombre de parcelles cadastrales, la surface et si possible la surface forestière par essence et par type d'intervention (données issues du Plan de Développement de Massif réalisé sur une partie du territoire en 2006-2007)
- Une **présentation PowerPoint** (modèle disponible) et un **compte-rendu** (avec liste de présence et suite à donner) pour chaque réunion publique

2.2.2 Phase 2 : Accompagnement des propriétaires privés dans la mobilisation de leur bois

Étape 1 : Identification des parcelles et zones de chantier à prévoir

À partir des éléments de la phase 1, en particulier la liste des propriétaires souhaitant donner suite à la réunion publique, le prestataire identifiera les espaces sur lesquels des chantiers peuvent être envisagés en :

- Visitant les parcelles de ces propriétaires (si possible avec eux)
- Identifiant et contactant les propriétaires limitrophes (dont la forêt publique) afin de créer des zones de chantier de taille suffisantes
- Proposant, en lien avec les organismes forestiers (CRPF en particulier), des actions de gestion sur ces espaces.

Étape 2 : Mobilisation des propriétaires sur ces zones

Le prestataire, en lien si nécessaire avec l'ASL GF existante, devra s'assurer de la mobilisation des propriétaires forestiers publics et privés sur ces zones. Des rencontres ou de nouvelles réunions publiques pourront être organisées si nécessaire. Il sera proposé aux propriétaires d'adhérer à l'ASL GF afin que les nouveaux chantiers puissent profiter de l'expérience acquise avec les chantiers réalisés en 2017. Ces chantiers devront faire l'objet de proposition de ventes groupées avec des parcelles de forêt publique (modèle de fiche de lot groupé disponible).

Étape 3 : En lien avec l'Association Syndicale Libre de Gestion forestière (ASL GF), accompagnement des propriétaires en vue de la réalisation de chantiers Le prestataire accompagnera les propriétaires dans le choix d'un gestionnaire pour chaque zone de chantier identifiées (rédaction d'un cahier des charges et aide dans le choix du ou des intervenants). **La mission prendra fin avec l'arrivée du gestionnaire** qui sera rémunéré par l'ASL (modalités à déterminer) si les propriétaires ont choisi d'y adhérer ou directement par les propriétaires (modalités à déterminer) dans le cas contraire.

Rendus attendus à l'issue de la phase 2 :

- Un **document cartographique** par chantier prévu avec synthèse des interventions proposées et volumes correspondant (par qualité / essence)
- Une **liste des nouveaux propriétaires ayant adhéré** à l'ASL GF et une liste des propriétaires contactés
- Un **cahier des charges** pour chaque chantier permettant aux propriétaires de choisir un gestionnaire
- Une proposition de **fiche de lot groupée forêt publique / forêt privée** pour les chantiers le nécessitant

2.3 Pilotage

Cette action a lieu dans le cadre de la Charte Forestière « Ubaye – Pays de Seyne ». Un comité de suivi spécifique sera mis en place.

Ce comité sera composé :

- du comité de pilotage restreint de la Charte Forestière, 1 à 2 élus représentant chacune des Communautés de communes de la Charte Forestière et l'association des Communes Forestières PACA
- d'un ou plusieurs représentant(s) des communes impliquées dans l'action
- des organismes forestiers publics et privés (identification des massifs et mise en place des ventes groupées)

2.4 Documents disponibles

Phase 1 – étape 1 :

- Cartographie des zones prédéfinie avec les données PDM de 2007 (priorité d'intervention, essences, type de peuplement et type d'intervention préconisée) et les données cadastrales (n° de parcelles et propriétaires pour la zone 1 d'Uvernet-Fours)

- Tableur Excel synthétisant ces informations (1 tableur par commune et par zone, sauf Le Lauzet : 1 tableur) **Phase 1 – étape 2 :**

- Modèle de courrier d'invitation des propriétaires à une réunion d'information
- Modèle de contenu de présentation (PowerPoint) pour les réunions d'information

- **Phase 2 :**
- Modèle de fiche de lot groupé forêt publique / forêt privée

3 CALENDRIER

Le travail avec le prestataire commencera au printemps **2018**. Le calendrier ci-dessous devra / pourra être précisé par le prestataire.

Phase 1 : Identification des massifs à traiter et mobilisation des propriétaires forestiers privés <i>Étape 1 : Identification des massifs à traiter</i>	Mai 2018 Visites de terrain Identification des parcelles cadastrales et des propriétaires
Phase 1 : Identification des massifs à traiter et mobilisation des propriétaires forestiers privés <i>Étape 2 : Organisation de réunions publiques</i>	Mai – juin 2018 Organisation d'une réunion publique par commune Remise des documents au maître d'ouvrage et aux communes
Phase 2 : Accompagnement des propriétaires privés dans la mobilisation de leur bois <i>Étape 1 : Identification des parcelles et zones de chantier</i>	Mai – juillet 2018 Visites de terrain Rencontres avec les propriétaires...
Phase 2 : Accompagnement des propriétaires privés dans la mobilisation de leur bois <i>Étape 2 : Mobilisation des propriétaires</i>	Juillet-Août 2018 Lien avec l'ASL GF et le CRPF Relance, rencontre des propriétaires
Phase 2 : Accompagnement des propriétaires privés dans la mobilisation de leur bois <i>Étape 3 : accompagnement en vue des chantiers</i>	Septembre 2018 Rédaction d'un cahier des charges Choix d'un ou plusieurs gestionnaire(s)

4 CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

Les dossiers devront être transmis (par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre récépissé du Lundi ou Vendredi, de 8h à 17 h 30 à CCVUSP - 4, Avenue des 3 Frères Arnaud-04 400-BARCELONNETTE- avant la date et l'heure limites de réception des offres qui sont fixées au : **9 mai 2018 à 17 heures**. Les plis qui parviendraient hors délais, ainsi que ceux qui seraient adressés sous enveloppe non cachetées, ne seront pas acceptés et seront retournés à leur expéditeur sans avoir été ouverts. **Une copie par mail devra être envoyée à adunand@ccvusp.fr**

L'attribution se fait à l'offre la mieux notée appréciée en fonction des critères énumérés ci-dessous et de leur pondération :

- 40% = Qualité de compréhension du cahier des charges et qualité générale des outils, méthodes et procédures techniques proposées. Qualité et clarté des réponses sur la décomposition de la mission
- 20% = date de démarrage de l'exécution et calendrier
- 40% = Prix de l'offre.

CADRE DE DEVIS ESTIMATIF GLOBAL ET FORFAITAIRE

	Montant forfait HT	Modalité d'intervention / Prestation proposée	Calendrier proposé
Phase 1 Identification des massifs à traiter et mobilisation des propriétaires forestiers privés <i>Étape 1 : Identification des massifs à traiter</i>			
Phase 1 Identification des massifs à traiter et mobilisation des propriétaires forestiers privés <i>Étape 2 : Organisation de réunions publiques</i>			
Phase 2 Accompagnement des propriétaires privés dans la mobilisation de leur bois <i>Étape 1 : Identification des parcelles et zones de chantier</i>			
Phase 2 Accompagnement des propriétaires privés dans la mobilisation de leur bois <i>Étape 2 : Mobilisation des propriétaires</i>			
Phase 2 Accompagnement des propriétaires privés dans la mobilisation de leur bois <i>Étape 3 : accompagnement en vue des chantiers</i>			
Total HT			
TVA			
Total TTC			

Fait à le.....

Le candidat